

<https://montivilliers.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article216>



Les programmes de l'école maternelle et élémentaire

- Autres ressources - Programmes -

**NOUVEAUX
PROGRAMMES**

Date de mise en ligne : vendredi 8 mai 2015

Copyright © Circonscription de Montivilliers - Tous droits réservés

Programmes et cycles de l'enseignement primaire.

Programmes et progressions

-* [Les programmes de l'école maternelle (Cycle 1) qui entrent en vigueur à la rentrée 2015->
<http://eduscol.education.fr/cid87314/nouveau-programme-pour-l-ecole-maternelle-rentree-2015.html>] -* [Les programmes de l'école et du collège, en vigueur à la rentrée 2014->
<http://eduscol.education.fr/pid23391/programmes-de-l-ecole-et-du-college.html?pid=23391&page=0&formSubmitted=1&niveau=2&classe=0&discipline=0>] -* [Les projets de programmes pour l'école élémentaire et le collège (cycles 2,3 et 4)->
<http://www.education.gouv.fr/cid87938/projets-de-programmes-pour-l-ecole-elementaire-et-le-college.html>] -*
[Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (en vigueur à partir de 2016)->
<http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html>]

Les cycles d'enseignement

-* [Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège->
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027756778&dateTexte=&categorieLien=id>] Le décret entre en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2014 ; ainsi, ses dispositions prennent effet : -* à compter du 1er septembre 2014 dans les sections de maternelle ; -* à compter du 1er septembre 2015 dans les classes de cours préparatoire, de cours moyen première année et de cinquième ; -* à compter du 1er septembre 2016 dans les classes de cours élémentaire première année, de cours moyen deuxième année et de quatrième ; -* à compter du 1er septembre 2017 dans les classes de cours élémentaire deuxième année, de sixième et de troisième. Notice : le présent décret organise la scolarité à l'école primaire et au collège en quatre cycles : -* cycle 1, cycle des apprentissages premiers (l'école maternelle) ; -* cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux (cours préparatoire - cours élémentaire première année - cours élémentaire deuxième année) ; -* cycle 3, cycle de consolidation (cours moyen première année - cours moyen deuxième année - sixième) ; -* cycle 4, cycle des approfondissements (cinquième - quatrième - troisième).

</fin_de_l_encadre|></fin_texte_de_l_encadre|></debut_texte_de_l_encadre|></fin_titre_de_l_encadre|>
</debut_titre_de_l_encadre|></debut_de_l_encadre|style=2|alignement=pleine_largeur|></fin_de_l_encadre|>
</fin_texte_de_l_encadre|></debut_texte_de_l_encadre|></fin_titre_de_l_encadre|></debut_titre_de_l_encadre|>
</debut_de_l_encadre|style=1|alignement=pleine_largeur|>